

L'Afsset a rendu public son [avis sur les effets des Radiofréquences](#), c'est-à-dire les ondes de la téléphonie mobile, mais également des ondes utilisées par les nouvelles technologies comme le Wi-Fi, le Blue-tooth, etc. Cet avis se base sur l'examen de près de 3 500 écrits scientifiques.

Nous retiendrons que l'Agence reconnaît enfin publiquement qu'une dizaine d'études au protocole irréprochable ont bel et bien démontré **des effets des Radiofréquences, "notamment sur des mécanismes cellulaires"**.

Différents journalistes ont réagi à cette publication et reprennent les propos des officiels concernés. En voici quelques extraits.

Nice Matin du 16 octobre 2009

http://www.nicematin.com/ra/sante/217077/rapport-de-l-afsset-ondes-il-faut-reduire-l-exposition?utm_source=rss&utm_medium=feed&utm_campaign=RSS-120 &

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) s'est prononcée, hier, pour une réduction des expositions aux ondes électromagnétiques estimant qu'« il n'est plus temps de ne rien faire » malgré l'absence de preuves formelles sur leur nocivité.

L'avis de l'Afsset, publié hier, tire les conséquences d'un rapport de près de cinq cents pages analysant toutes les études récentes déjà publiées sur les ondes électromagnétiques. De ce rapport, il ressort que la majorité des études considérées comme « irréprochables » ne constatent pas d'effets des ondes, mais qu'en revanche un certain nombre d'entre elles relèvent des effets biologiques tels que **l'autodestruction de cellules, l'altération du mode de communication des cellules**

ou la

modification du débit sanguin cérébral

«N'attendons pas que les signaux deviennent des pathologies pour avancer dans la réduction des expositions », n'attendons pas « des certitudes » et des « explications définitives » pour « agir », a déclaré Martin Guespereau, directeur général de l'Afsset.

Le Figaro du 15 octobre 2009

<http://www.lefigaro.fr/sante/2009/10/15/01004-20091015ARTFIG00626-ondes-mobiles-5-questions-sur-l-avis-de-l-afsset-.php> Auteur: Benjamin Ferran

La rhétorique de l'Afsset est particulièrement subtile et prudente. «Le niveau de preuve n'est pas suffisant pour retenir en l'état des effets dommageables pour la santé comme

définitivement établis», écrit l'Agence. Toutefois, «ils constituent des signaux indéniables, [car] des interrogations subsistent en particulier pour les risques à long terme».

Europe 1 du 15 octobre

[http://www.europe1.fr/Info/Actualite-France/Societe/Ondes-L-Afsset-joue-la-prudence/\(gid\)/248567](http://www.europe1.fr/Info/Actualite-France/Societe/Ondes-L-Afsset-joue-la-prudence/(gid)/248567)

Prenant appui sur ces études jugées recevables, l'Agence a émis une série de recommandations sur les téléphones mobiles, les antennes-relais et sur le cas des personnes hypersensibles, qui doivent être mieux accompagnées. Le principe de base est le suivant : "Dès lors qu'une exposition environnementale peut être réduite, cette réduction doit être envisagée", estiment les experts.

Roselyne Bachelot, Chantal Jouanno et Nathalie Kosciusko-Morizet, respectivement ministres de la Santé, de l'Environnement et de l'Economie numérique, ont indiqué dans un communiqué que "l'ensemble des recommandations issues de ce rapport seront largement intégrées dans les actions actuellement en cours" et permettront d'"accélérer la dynamique" de la table ronde "radiofréquences, santé, environnement", surnommée Grenelle des ondes, dont le Comité de suivi doit être mis en place vendredi.

Denis Baupin, de son côté, veut aller plus vite. "Les députés et le gouvernement ont l'opportunité de traduire immédiatement cette recommandation dans la loi en amendant le projet Grenelle 2 lors de son passage à l'Assemblée, en adoptant le seuil de 0,6 V/m", estime l'adjoint au Maire de Paris chargé de l'environnement.